

« Le sport a sa place dans l'Église » (Pape François, 30 septembre 2022). Les archives diocésaines abritent celles des comités territoriaux du Centre Sportif Italien

Angela Teja, Société italienne d'histoire du sport et Centre sportif italien

« L'Église est proche du sport, car elle croit au jeu et à l'activité sportive comme lieu de rencontre entre les personnes, de formation des valeurs et de fraternité. C'est pourquoi le sport a sa place dans l'Église, en particulier dans les écoles, les oratoires ou les centres de jeunesse. » (Pape François, discours aux participants au Sommet international sur le sport pour tous, 30 septembre 2022)

Par cette phrase, le pape François souligne clairement et simplement l'échange mutuel qui existe depuis plus d'un siècle (au moins depuis la visite de Pierre de Coubertin au Vatican en février 1905) entre l'Église catholique et le monde du sport. Les 29 et 30 septembre 2022, lors du sommet au Vatican, au cours duquel il a prononcé ces paroles, plus de 250 personnes, experts du sport et de diverses religions du monde entier, ont été convoquées pour débattre du thème « Sport for all. Cohesive, Accessible and Tailored to each person ». Pas le sport de haute compétition, c'est-à-dire celui des records et des résultats, mais le sport accessible à tous, amateur, comme préfère l'appeler le pape lui-même, le sport adapté à chacun, dont personne n'est exclu. C'est le type de sport dont s'occupe principalement le Centre Sportif Italien (CSI), signataire de l'accord auquel je ferai référence dans mon discours.

Je commencerai par rappeler ce sommet, car l'accord et le projet archivistique en vigueur contiennent d'une certaine manière les prémices. Le sommet de 2022 est, en effet, le point culminant de la rencontre entre le Vatican et le monde du sport, qui a eu des moments d'un grand intérêt pour ceux qui voulaient connaître l'histoire du sport en tant que phénomène complexe avec des racines aussi spirituelles. Ce fut un approfondissement de ce qui s'est passé en septembre 2011, lorsque est née l'École de pensée « Un sport pour les hommes » de la Conférence épiscopale italienne (CEI), basée sur un échange de points de vue visant à mieux connaître le sport dans sa nature multidisciplinaire. Les réunions régulières de cette école étaient réservées à un groupe d'experts, parmi lesquels se trouvaient des dirigeants d'associations sportives, des directeurs diocésains du ministère des Sports, des entraîneurs, des professeurs, des formateurs, des éducateurs sportifs, des étudiants universitaires et des séminaristes.

L'intérêt pour ce monde de la part de l'Église catholique, qui s'est développé avec la naissance du même sport de manière de plus en plus décisive au début du XXe siècle, et qui depuis lors apparaît constamment dans les discours des papes,¹ déjà en 2005, a été systématisée au sein du Bureau des Sports du Dicasteri Vaticà pour la Famille, les Laïcs et la Vie. L'objectif était d'exprimer le point de vue chrétien sur le sport dans un document officiel, car le sport avait une signification « ambiguë », allant de la participation aux affaires à la participation aux loisirs.²

L'École de pensée « Un sport pour les hommes » a duré jusqu'en 2017, puisque parallèlement est né le Département Foi, Culture et Sport au sein du Conseil Pontifical pour la Culture (2016), qui a commencé à entretenir des relations de plus en plus étroites et fréquentes avec le monde du sport officiel international, notamment auprès du Comité International Olympique (CIO). L'Église catholique fut donc la première à prendre conscience de l'importance du sport comme bien culturel général et l'accueillit dans ce que l'on pourrait appeler son « Ministère de la Culture », avec un sous-

¹ Le texte le plus récent sur le sujet est celui de A. Stelitano, *I papi e lo sport. Oltre un secolo di incontri e interventi da San Pio X a papa Francesco*, Libreria Editrice Vaticana, Rome 2015.

² Intervention de Mgr Josef Clemens lors de la XXVe Assemblée plénière du Dicasteri pour la Famille, les Laïcs et la Vie, le 25 novembre 2011. Elle peut-être consultée sur <http://www.laici.va/content/laici/it/eventi/assemblee-plenarie/la-questione-di-dio-oggi/rassegna-stampa.html>.

secrétaire de confiance puis auprès du sportif Mgr Melchor Sanchez de Toca, ancien pentathlète espagnol.

L'histoire de cette « amitié »³ entre deux mondes en apparence lointains, l'Église catholique et le sport, est complexe et variée, riche de multiples liens avec la société et, en particulier, avec celle qui tourne autour du sport, c'est-à-dire avec les associations sportives et, parmi celles-ci, avec les catholiques. Pour cette histoire, encore partiellement écrite en Italie,⁴ les documents rassemblés dans les archives du CSI et de chacun de ses comités territoriaux sont fondamentaux. Ces derniers, dont la création est contextuelle à leur naissance, sont au nombre de 134 sur le territoire national et ont été créés selon la subdivision des diocèses⁵. L'objectif était de parvenir à reprendre l'activité périphérique, en promouvant les activités du CSI national. Elles ont toujours été une composante fondamentale de cette Entité de Promotion Sportive (EPS)⁶, comme en témoignent les différents statuts et règlements, mis à jour et adaptés au fil du temps ; le dernier datant de juin 2018. Le CSI a été l'un des promoteurs de l'École de Pensée de la CEI, et son histoire, déjà centenaire — si l'on considère comme son prédécesseur la Fédération des Associations Sportives Catholiques Italiennes (FASCI), née en 1906 —, est conservée dans les conteneurs de ses archives. Heureusement, de nombreux opérateurs du CSI ont conservé des souvenirs de leurs activités, tant tangibles qu'immatériels. Il serait donc important que la conscience de l'importance de préserver et de protéger la même mémoire historique s'enracine et se propage parmi les jeunes générations de dirigeants, d'éducateurs et d'athlètes, pour éviter le risque de perdre les connotations de cette histoire. Et tout cela pour ne pas perdre notre héritage d'athlètes catholiques, dont le rôle doit continuer à être pleinement valorisé dans l'histoire du sport italien.

Une fois cette introduction faite, il me semble qu'elle souligne le mieux l'importance et la valeur de l'accord qu'en 2018 le CSI a conclu avec l'Association des Archivistes Ecclésiastiques (AAE) pour la sauvegarde de son patrimoine documentaire sportif.

Les archives diocésaines

Les diocèses (du grec διοίκησης, signifiant « administration ») sont le résultat de subdivisions administratives du territoire qui ont été transférées du monde romain antique à celui de l'Église.

³ C'est le terme qu'ont utilisé plusieurs papes pour définir cette relation entre l'Église et le sport. Un terme précieux dérivé de la diplomatie scientifique.

⁴ En quelques mots, si l'on veut citer les principaux historiens italiens qui ont traité du sport du mouvement catholique, on peut citer Felice Fabrizio, responsable de l'historiographie du sport en Italie, qui fut le premier à consacrer ses études à ce secteur : *Alle origini del movimento sportivo cattolico in Italia*, Sedizioni, Milan 2009. Puis Stefano Pivato, notamment avec *Sia lodato Bartali. Ideologia, cultura e miti dello sport cattolico (1936-1948)*, éditions Lavoro, Rome 1985. Alberto Greganti a passé toute sa vie à collecter des documents des archives du CSI et à écrire son histoire : *Cent'anni di storia nella realtà dello sport italiano. Dalla FASCI al CSI*, Litostampa Ist. Grafico, Bergamo 2006. Antonella Stelitano a étudié en particulier la période de Pie X (avec Q. Bartolatto et A. M. Dieguez : *Pio X, le Olimpiadi e lo sport*, Casa Editrice San Liberale, Trévise, 2012), puis se consacre à la compilation déjà évoquée des discours des papes sur le sport. J'ai moi-même abordé le sujet dans des conférences et à l'École de pensée de la CEI, ainsi que dans des textes internationaux, notamment « Le sport et les catholiques en Italie à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle », dans L. Munoz, J. Tolleneer (éditeurs), *L'église, le sport et l'Europe. La Fédération internationale catholique d'éducation physique (FICEP) à l'épreuve du temps (1911-2011)*, L'Harmattan, Paris 2011, p. 45-57.

⁵ Comme déjà indiqué dans le Règlement de 1944, l'art. 29 : « Les comités provinciaux sont promus et établis à l'initiative du Conseil Régional des Jeunes de l'AC [Action Catholique], en accord avec le bureau diocésain des sports de la capitale provinciale où sera établi le même comité ou (si la capitale provinciale n'est pas un diocèse ecclésiastique), en tout cas, dans le diocèse dont dépend la capitale. Voir *Statuto e Regolamento del Centro Sportivo Italiano*, collection organisationnelle du CSI, éd. AVE, Rome, art. d. [1944].

⁶ Actuellement, il existe en Italie 15 EPS officiellement reconnues par le CONI. Le CSI est le plus « ancien » (1944).

Chaque diocèse est gouverné par un évêque, qui peut être assisté par des évêques vicaires, et est divisé en plusieurs paroisses. La structure périphérique du CSI ne s'est pas formée sur la base territoriale des provinces italiennes, mais sur celle des diocèses ; un fait certainement significatif d'un point de vue historique, qui apparaît désormais au premier plan dans l'accord de 2018. Pour le CSI, se rendre aux archives diocésaines à la recherche d'espaces où confier leurs documents, c'était donc comme « rentrer à la maison ». Cette expérience historique est fondamentale pour comprendre l'union intime qui a toujours existé entre le CSI, né à Rome comme œuvre de l'Action catholique en 1944, alors que la guerre n'était pas encore terminée, et l'Église.⁷

Depuis 1983, les archives diocésaines constituent un institut de conservation dans lequel sont conservés les documents d'importance historique (c. 491 § 2 du Code de droit canonique) sous la responsabilité de l'évêque et la direction d'un chancelier. Depuis 2000, il existe en Italie une relation officielle de collaboration entre l'État et l'Église pour conserver et pouvoir consulter les archives d'intérêt historique et les bibliothèques des entités et institutions ecclésiastiques. Selon les événements historiques de chaque circonscription, les Archives historiques diocésaines peuvent se targuer d'un patrimoine très ancien, remontant même au Haut Moyen Âge. Dans les archives historiques, outre la documentation relative à l'évêque et à la curie épiscopale, il est également possible de conserver des archives produites par diverses entités, qui opèrent généralement sur le territoire diocésain ou qui lui sont liées : séminaires, paroisses, confréries, associations, groupes et mouvements, institutions caritatives et/ou éducatives. Dans cette perspective, les archives diocésaines peuvent donc accueillir celles du CSI.⁸

Le projet « Nés pour courir » et la convention CSI-AAE

L'accord entre le CSI et l'AAE fait partie d'un projet né en 2017 dans le cadre d'une exposition de matériel documentaire et iconographique organisée par le CSI pour la rencontre annuelle d'Assise avec son entourage. Cela faisait partie d'un projet culturel, lancé cet automne, visant à récupérer du matériel utile pour l'exposition, avec la proposition de dresser un recensement des archives des comités territoriaux. Par la suite, l'idée d'un projet organique est née pour conserver, classer et valoriser la documentation présente dans chacun des comités du CSI. Ce sont en effet des étapes importantes pour la sauvegarde de son histoire. Une documentation qui, outre les statuts, la correspondance, les actes, etc., est également composée d'un riche corpus multimédia iconographique et photographique, de médailles, plaques, coupes, affiches, journaux, matériel attractif qui ne doit pas nécessairement être composé uniquement d'historiens et d'érudits, mais aussi de jeunes curieux des origines du sport. Il est notoire que cela fasse partie des langues les plus aimées, comprises et émotionnellement les plus proches, c'est pourquoi le thème du sport peut être un formidable instrument d'apostolat pour l'Église et, plus généralement, pour la formation. Et l'AAE l'a parfaitement compris et s'est également rendu compte qu'il s'agissait d'un projet pionnier, puisqu'en Italie il n'existe pas encore de centre d'archives sur le sport.

⁷ Dans un rapport au Conseil supérieur de l'Action catholique du 14 décembre 1946 sur l'activité fructueuse de la deuxième année d'existence du CSI, en plus de faire référence au nombre d'athlètes et de membres (30 000) et aux comités provinciaux déjà en activité (62 des 96 provinces italiennes existant à l'époque et vingt en phase de constitution), il est fait référence aux 200 offices diocésains des sports et aux centaines de championnats dans diverses spécialités sportives. Une activité impressionnante qui a sûrement généré beaucoup de documentation.

⁸ Voir <https://www.beweb.chiesacattolica.it/beniarchivistici/aggregatore/1/Dove+-+I+Soggetti+Conservatori+%3A+Archivio+diocesano>.

L'étape suivante a été la signature de l'accord le 6 juillet 2018 par M. Gaetano Zito, alors président de l'AAE, et le président du CSI Vittorio Bosio, ce qui semble aujourd'hui être une expérience originale. L'accord visait en effet à développer une action commune pour l'évaluation des archives du CSI, à travers une formation complète et des initiatives culturelles qui pourraient démontrer la richesse du patrimoine archivistique des structures du CSI, au service de leurs diocèses. L'accord est toujours en vigueur et il fait référence à la présence « d'archives diocésaines qui ont proposé d'intégrer les archives du CSI ». Concrètement, l'accord va dans le même sens que ce que disait la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église (*La funzione pastorale degli archivevi ecclesiastici*) en 1997, dans laquelle il est dit :

« en ce qui concerne les archives, il est nécessaire de développer une attitude pastorale, en considérant que leur conservation prépare aux développements culturels futurs et que leur évaluation peut signifier une rencontre précieuse avec la culture actuelle et offrir des opportunités pour participer au progrès intégral de l'humanité.

La sauvegarde du patrimoine archivistique, qui fait partie des objectifs de l'Église, peut apporter une contribution précieuse à la nouvelle évangélisation. En bénéficiant adéquatement de tous les biens culturels produits par les communautés ecclésiastiques, il est réellement possible de poursuivre et d'accroître le dialogue des chrétiens avec le monde contemporain. »⁹

L'accord entre le CSI et le diocèse représente avant tout la volonté de coopérer entre deux institutions catholiques, pour vivre pleinement la conscience que l'homme est un *unicum* d'âme, d'esprit et de corps. Ce projet n'est pas du tout facile, et son évolution n'est pas toujours favorable, mais il est tenace. En ce qui concerne les Archives historiques nationales du CSI, les travaux de leur réorganisation ont été présentés en mai 2018 et se trouvent à Rome au sein de l'Isacem, l'Institut pour l'histoire de l'action et du mouvement catholique en Italie « Paolo VI », avec toute l'histoire qui a fait du CSI un protagoniste de la reconstruction du sport dans l'Italie d'après-guerre. Les documents trouvés à l'Isacem ont été déclarés « d'un intérêt historique considérable par les Archives et la Surintendance bibliographique du Latium » et sont disponibles pour consultation.¹⁰

La formation

Début septembre 2024 aura lieu la 1ère Formation en archivistique à destination des opérateurs sportifs du CSI¹¹. Il s'agira d'un cours expérimental et il aura pour objectif d'aider les responsables des comités du CSI (à commencer par ceux de Sardaigne) à réorganiser leurs documents d'archives.

La durée du cours sera de huit heures et l'importance de la préservation et de la sauvegarde des documents et du matériel iconographique sera abordée, après une introduction historique sur le CSI et la relation entre l'Église et le sport, ainsi qu'un *focus* sur les archives diocésaines. Ensuite, les différentes phases de la planification archivistique seront présentées. Puis, la gestion des archives sera abordée, de l'archive actuelle à l'archive historique, avec la rédaction de la fiche de classement des documents et de la fiche de rebut. Enfin, la question de la préservation des matériaux sera traitée.

⁹ Cela peut être consulté sur

https://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_commissions/pcchc/documents/rc_com_pcchc_19970202_archivi-ecclesiastici_it.html [dernière consultation le 28 juin 2024].

¹⁰ <http://www.isacem.it/it/fondi-archivistici/centro-sportivo-italiano-1943-1993-csi>

¹¹ Le cours sera dispensé avec l'aide experte de l'archiviste Rosalba Catacchio, qui a déjà collaboré au projet « Nés pour courir ».

Une prise de conscience croissante

L'Église, au fil des années, semble avoir compris la valeur du rôle du sport, tant du point de vue éducatif que, surtout récemment, comme instrument de paix entre les peuples. À une époque comme celle à laquelle nous vivons, nous comprenons la nécessité de préserver notre histoire, alors que nous traversons un véritable changement d'ère. Ne pas penser à l'histoire et aux archives qui la sauvegardent et la transmettent, c'est vouloir oublier, cacher, faciliter l'oubli et les silences qui témoignent souvent des impositions des dirigeants, ou simplement vouloir « s'auto-exiler » de la communauté dans laquelle nous vivons, préférant « être un peuple déraciné » qui renonce à appartenir à une collectivité, pour reprendre les paroles du Pape François (Discours à S. Marta, 5 octobre 2017).

De son côté, le sport est un instrument d'agrégation, de solidarité, de protection des droits de l'homme et de la paix, et l'Église y trouve un terrain fertile pour sa pastorale des jeunes et pour l'apostolat en général. Cela explique aussi son « amitié » grandissante avec le CIO, et ce premier accord à caractère culturel, qui pourrait paraître limité à un secteur circonscrit, celui du CSI, laisse en réalité entrevoir sa clairvoyance dans le secteur de la formation des jeunes générations. Faire l'histoire, la sauvegarder, la transmettre et la rendre socialement utile est en effet l'un des principaux objectifs, et les archives sont donc un instrument précieux et irremplaçable.

L'avenir, réflexions nationales

La sauvegarde des archives sportives en Italie est une question qui vient seulement de commencer à trouver des réponses adéquates sur un chemin qui n'est pas du tout facile et qui a commencé il y a au moins trente ans. Dans un bref résumé, quelques informations seront données sur la planification italienne en matière d'archives sportives pour mieux comprendre comment le CSI a saisi l'opportunité d'être à l'avant-garde en Italie dans ce secteur.

L'effort qui sera fait sera de faire prendre conscience que les archives du CSI contiennent du matériel historique peu connu issu des réalités locales et, bien que coordonnées par un organisme central, elles ont permis de développer la plupart des activités à l'échelle locale et ont produit des matériaux et des noyaux archivistiques précieux et uniques. L'inventaire de ces archives est le point clé dans le passage d'une modalité de simple conservation ou collecte à la conscience que ce matériel, s'il est réorganisé et valorisé, peut contribuer à composer le grand panorama de l'histoire de l'Italie du XX^e siècle.